

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux-mille-vingt-six et le 24 février, le Conseil Municipal
de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France,
BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien,
ROUMIEU Régis

Absent ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan

Absent : BORGNA Eric

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h10

DEL 2026-03 Modification de l'annexe du Procès-verbal de mise à disposition du site d'escalade du Villard

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 septembre 2024 le conseil municipal a approuvé le
procès-verbal de mise à disposition du site d'escalade du Villard.

A la demande du Service de Gestion Comptable de Sisteron, les états comptables de ces biens doivent être
mis à jour pour être en concordance avec les actifs.

A cet effet, il est nécessaire de modifier par procès-verbal rectificatif :

- Les comptes d'imputation ainsi que les numéros d'inventaire des biens listés en annexe 4 du procès-verbal de mise à disposition du site du Villard ainsi que l'année de validité de la valeur nette comptable.
- Le compte d'imputation de la subvention listée en annexe 5 du procès-verbal de mise à disposition du site du Villard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal rectificatif de mise à disposition du site d'escalade du Villard ;
- **Autorise** Monsieur le maire à signer le procès-verbal rectificatif ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO

